

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA CULTURE

#### Arrêté du 8 juin 2022 portant modification du périmètre du site patrimonial remarquable de Béziers

NOR : MICC2216419A

La ministre de la culture,

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L. 631-1 et suivants et R. 631-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, notamment son article 112 ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 septembre 1992 portant création du secteur sauvegardé de la ville de Béziers ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Béziers en date du 5 juillet 2021 émettant un avis favorable sur le projet de modification du périmètre du site patrimonial remarquable ;

Vu la proposition de modification du périmètre adressée au ministre chargé de la culture le 9 juillet 2021 ;

Vu l'avis favorable de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture sur le périmètre proposé en date du 16 septembre 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2021 portant ouverture d'une enquête publique relative à la modification du périmètre du site patrimonial remarquable de Béziers ;

Vu le résultat de l'enquête publique et l'avis favorable en date du 3 mai 2022 émis par le commissaire enquêteur ;

Considérant que la modification des limites du site patrimonial remarquable de Béziers contribue à la prise en compte de l'ensemble des éléments patrimoniaux constitutifs de la valeur historique, architecturale, archéologique, artistique et paysagère de Béziers,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le périmètre du site patrimonial remarquable de Béziers (Hérault) est modifié conformément au plan annexé au présent arrêté.

**Art. 2.** – Le présent arrêté et le plan annexé pourront être consultés à la préfecture de l'Hérault et à la mairie de Béziers.

**Art. 3.** – Le préfet de la région Occitanie et le préfet de l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 juin 2022.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur général des patrimoines  
et de l'architecture,*  
J.-F. HEBERT

ANNEXE

PÉRIMÈTRE MODIFIÉ DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE BÉZIERS

